

Maison d'Arrêt de Grasse

APPORTER UN COLIS DE FIN D'ANNÉE À UN PROCHE INCARCÉRÉ

NON

Pas de paquet cadeau, le personnel pénitentiaire est obligé d'ouvrir les colis

Plantes **Animaux**

Enlever les emballages en aluminium, les liens métalliques, les récipients en métal, tout ce que vous ne pourriez pas mettre dans votre four à micro-onde et qui ferait sonner le détecteur de métal. Tout ce qui peut blesser, se casser, couper est interdit donc pas de bocaux en verre

Produits dont la conservation est délicate

L'alcool (y compris dans les plats cuisinés) et tous les liquides (y compris les eaux de toilette)

Médicaments, seringues, stupéfiants, tabac **Produits d'hygiène**

Argent, bijoux **Armes, objets tranchants ou coupants**

Téléphones portables, matériel informatique : ordinateur, clé USB, MP3, clé 3G, etc.

OUI

Le poids total du colis ne doit pas dépasser 5 kg soit en 1 paquet, soit en 2 paquets de 2,5 kg.

Mettre dans le colis la liste de tout ce qu'il contient, avec le nom de la personne détenue, son prénom et son numéro d'écrou. Soyez attentif aux emballages, ils sont très réglementés !

QUI PEUT DÉPOSER UN COLIS ?

- Les personnes qui ont un permis de visite permanent.
- Un visiteur de prison.
- Une association disposant d'une autorisation d'accès à l'établissement.
- Un aumônier agréé.
- Un représentant consulaire.

Une association disposant d'une autorisation d'accès à l'établissement et proche du lieu de détention peut confectionner un colis à partir d'une somme que vous lui transmettez à cette fin ; cette somme ne pouvant excéder 50 euros.

croix-rouge française

Permanence le mardi toute la journée et le vendredi matin Tél : 04.93.36.04.29 ou Madame GARCIA Marie Marcelle - 4 avenue CHIRIS - 06130 GRASSE Tél : 06 60 69 02 41

CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS LE COLIS

Il faut que les produits puissent rester à l'air libre ; choisir des aliments qui se conservent facilement

Emballer les aliments dans des boîtes en plastique transparent ou des sachets plastiques (type sachets de congélation) fermés avec des élastiques ou des liens sans métal

Nécessaire de courrier **Livres de poches uniquement (pas de couverture rigide)** **Agenda**

Linge de toilette **Photos, dessins d'enfants**

Liste du colis pour

Nom XXXXX
Prénom XXXXX
n°écrou XXXXX

- 3 paquets de biscuits
- 3 tablettes de chocolat
- 1 kg de conserves
- 1 paquet de nouilles
- 2 rames painlégers
- 1 paquet d'emballages
- 1 litre huile max
- 1 sachet de farine
- 1 kg de boîtes

En application de la note JUSK1440037N du 17 novembre 2014 relative aux dispositifs des fêtes de fin d'année et de la circulaire JUSK1140029C du 20 février 2012 relative au maintien des liens extérieurs des personnes détenues par les visites ou l'envoi et la réception d'objets.



Les bénévoles de l'accueil des familles et les surveillants pénitentiaires des parloirs peuvent vous renseigner.